

DEPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de SAINT CLAUDE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

RAPPORT DE PRESENTATION

1. RAPPEL DU CONTEXTE JURIDIQUE.

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret 95-635 du 6 mai 1995, tout Maire ou Président d'un établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable dans les six mois qui suivent la fin de l'année. Ce rapport présente les renseignements techniques, statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations.

Le compte rendu financier qui traduit l'activité de l'année 2007 en terme comptable est établi conformément aux dispositions de la loi n° 85.127 du 8 février 1995 dite « loi Mazeau ».

Pour l'exercice 2007 les points essentiels de ce rapport, sont fondés sur les éléments donnés par la Société SDEI, société fermière du Syndicat conformément à la loi du 8 février 1995 et aux articles 80, 81,83 et 84 du traité d'affermage pour l'exploitation du service de l'eau potable.

2. NOTE LIMINAIRE

En quelques paragraphes : l'organisation syndicale, le mode de gestion, l'organisation du fermier, les différents éléments constitutifs du prix de l'eau.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses exerce la totalité de la compétence eau potable.

Le Syndicat, ayant décidé par délibération en date du 26 mars 2003 de déléguer par affermage la gestion de son service public de l'eau, a signé un contrat correspondant à cet affermage avec la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI), société filiale de Lyonnaise des Eaux France pour 12 ans.

Cette délégation a pris effet le 1^{er} avril 2003 et se termine donc le 31 mars 2015.

2.1 Organisation du service

- Lyonnaise des Eaux France :

Maison mère de la société SDEI, Lyonnaise des Eaux France est elle-même une filiale de Suez Environnement.

Lyonnaise des Eaux France gère 2600 contrats avec les collectivités locales pour 14 millions de personnes desservies en eau potable et 9 millions de personnes bénéficiant du service assainissement.

Lyonnaise des Eaux France est organisée en 31 centres régionaux et 120 agences locales.

Elle emploie 8550 collaborateurs.

- SDEI, société filiale de Lyonnaise des Eaux France, est intégrée au Centre Régional Bourgogne Sud - Jura ayant son siège à Chalons sur Saône.

Dans le cadre de ce centre régional SDEI intervient sur les 3 départements de la Saône et Loire, de la Côte d'Or et du Jura en matière de gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Le Centre Régional Bourgogne Sud – Jura gère en affermage ou concession avec 208 agents, des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour le compte de 200 communes représentant 350 000 habitants :

- . 48 contrats de service d'eau
- . 47 contrats de service assainissement

Le service de l'eau du Syndicat Intercommunal du Plateau des Rousses est géré par le personnel de l'agence Saône - Jura.

L'Agence Saône Jura dont le siège est situé 5 rue Emmanuel Jodelet à Dole gère avec 62 collaborateurs des réseaux d'eau potable pour le compte de 107 communes et 50 070 abonnés et des réseaux d'assainissement pour le compte de 60 communes et 32 007 abonnés.

Le réseau d'eau potable du Syndicat est géré par le personnel du secteur de Morez / Les Rousses.

Le secteur de Morez / les Rousses qui dispose de bureau à Morez est chargé de la gestion technique de 11 Collectivités :

- . 7 contrats d'affermage eau (SIEP Les Rousses, Syndicat des Eaux de Bellefontaine, Syndicat Viry-Rogna, Syndicat du Haut –Jura, Moirans, Montclusel, Saint Claude, Commune de Bellefontaine, Morez, Commune Ecartés de Saint Claude)

. 4 contrats d'affermage assainissement (Communes de Bellefontaine, Morez, Saint Claude, Viry)

Le service des eaux du Syndicat est géré à partir de locaux situés 62 rue de la République à Morez par 16 salariés: le personnel administratif et technique basé dans ces locaux peut accueillir le public : le lundi de 14h à 17h et le mercredi et le vendredi de 9 h à 12 h.

Le Syndicat des Eaux du plateau des Rousses bénéficie donc de tous les services communs mis en place par Lyonnaise des Eaux France tant au niveau national que régional ou local :

- service de dépannage 24h/24
- service d'astreinte
- service de qualité
- service d'information des consommateurs
- service de sécurité des installations
- service de veille technologique.
- Service de veille réglementaire.

2.2 La facture d'eau

Les tarifs pratiqués par le fermier sont autorisés par le Syndicat conformément aux articles 31 et 32 du contrat d'affermage de l'eau

2.2.1 Composante de la rémunération du service de l'eau

La rémunération du service assuré à chaque abonné comporte trois éléments :

- un abonnement annuel payable d'avance.
- et deux prix au m³ consommé, partie variable de la rémunération, payable à l'issue de la période de facturation :
 - un prix pour une consommation de 0 à 100 m³
 - un prix au m³ pour une consommation au-delà de 100 m³

L'abonnement, et les prix du m³ comprennent :

- une part participant à la rémunération du fermier ;
- une part destinée à la collectivité

En outre le fermier est tenu de percevoir pour le compte d'organismes publics des droits et redevances additionnels au prix de l'eau.

2.2.2 Rémunération du fermier

Les tarifs de base concernant la rémunération du fermier ont ainsi été arrêtés à compter du 1^{er} avril 2003.

La rémunération de base évolue, quant à elle, conformément aux dispositions de l'article 33 du contrat d'affermage de l'eau.

A chaque évolution des tarifs le fermier indique au Syndicat les modalités de calcul qui ont conduit au nouveau tarif proposé.

2.2.4 Part du Syndicat

Le tarif applicable pour le montant de la part du Syndicat est fixé par une décision annuelle de l'assemblée délibérante de la collectivité.

2.2.5 Part destinée aux organismes publics

Le montant des droits et redevances perçu auprès des abonnés par le fermier est fixé d'une part, par la réglementation et d'autre part, par les conventions que le fermier est tenu de conclure avec chacun des organismes.

2.2.6 Evolution de la tarification 2006, 2007, 2008.

Nature	Part du délégataire			Part de la Collectivité 2006	Part de la Collectivité 2007	Part de la Collectivité 2008
	Prix au 1/1/2006	Prix au 1/1/2007	Prix au 1/1/2008			
Abonnement annuel	29,10	29,84	30,70	52,36	52,36	52,36
Semi – abonnement annuel	4,31	-----	-----	6,18	----	-----
Consommation de 0 à 100 m3	0,3125	0,3828	0,3937	0,5493	0,5493	0,5493
Consommation supérieure à 100 m3	---	0,6202	0,6379		0,8752	0,8752

Le semi abonnement annuel: payé par l'abonné pour des consommations annuelles supérieures à 100 m3 et par tranche de 20 m3 entamée a été supprimé par avenant en 2007.

2.2.7 Tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2007

Pour un client ayant consommé 120 m³ d'eau par an les tarifs au 1^{er} janvier 2007 sont les suivants :

Désignation	M3	Prix unitaires 2006	Montants 2006	Prix unitaires 2007	Montants 2007	Evolution 2006/2005
EAU POTABLE						
<i>Part du fermier :</i>						
Abonnement annuel	1	29,10	29,10	29,84	29,84	2,54 %
Semi abonnement annuel	1	4,31	4,31			- 100 %
Consommation	120	0,3125	37,50	0,3828	45,93	22,49 %
<i>Part du Syndicat</i>						
Abonnement annuel	1	52,36	52,36	52,36	52,36	0 %
Semi abonnement annuel	1	6,18	6,18			
Consommation	120	0,5493	65,92	0,5493	65,92	0 %
<i>Organismes publics</i>						
Préservation de la ressource en eau	120	0,0327	3,924	0,0331	3,972	1,22 %
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,0000	0,000	0,3600	43,20	
<i>TVA 5,5%</i>			10,96		13,26	
Montant TTC			210,25		254,48	21,03 %
Entrées TTC Eau			1,752		2,120	21,03 %

Le prix de l'eau augmente grâce notamment à la mise en place d'une redevance de lutte contre la pollution.

2.2.8 Taxes et redevances pour les organismes publics

Nature	Prix	Destinataire
Eau potable :		
Préservation de la ressource en eau	0,0331	Agence de l'eau
Redevance de lutte contre la pollution	0,3600	Agence de l'eau
- TVA	5,5%	Trésor public

3- LES INDICATEURS TECHNIQUES.

Le service comprend la production et la distribution d'eau potable pour une population desservie de 6533 habitants de 7 communes (Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Les Molunes, Prémanon, Les Rousses, Septmoncel).

3.1 Ressource, production, achat d'eau.

L'eau est prélevée dans le Lac des Rousses situé à 1060 m d'altitude à l'aide de trois exhaures d'environ 150 m³ / heure de débit nominal.

L'eau brute est ensuite traitée à la station du Lac des Rousses. Elle subit un traitement visant à l'élimination des matières indésirables (matières organiques, colloïdes...) et une désinfection au bioxyde de chlore.

3.1.1 Volume d'eau mis en distribution :

Désignation	M3 en 2002	M3 en 2003	M3 en 2004	M3 en 2005	M3 en 2006	M3 en 2007
Volume prélevé	961 480	916 430	928 710	860 981	871 224	924 127
Evolution par rapport à l'année précédente	6,31 %	- 4,68 %	1,33 %	- 7,29 %	+ 1,18 %	+ 6,07 %

Les volumes mis en distribution en 2007 augmentent de 6,07 % par rapport à ceux de 2006.

Les ventes en gros s'établissent ainsi :

Désignation	Ecart de Saint Claude	Bellefontaine	Saint Cergues	Morez	La Faucille Gex Mijoux	Ventes totales
M3 vendus en 2005	25 690	3 955	13 991	50 888	15 748	110 272
M3 vendus en 2006	29953	14 969	12 036	38 376	7 835	103 169
M3 vendus en 2007	27 775	5 906	9378	34 449	4 719	82 227

3.1.2 Travaux réalisés par le fermier à la station des Rousses

- . Renouvellement de la tuyauterie d'aspiration des crépines ;
- . Boîtes de partialisation des filtres
- . Détecteur de fuites de chlore
- . Chauffe eau

3.1.3 Travaux réalisés par le Syndicat :

- . Travaux d'aménagement extérieurs de la station de pompage

3.1.4 Travaux à réaliser par le délégataire en 2008

- . Pompe de lavage des filtres
- . Installation d'un chauffage
- . Renouvellement de la conduite de vidange de la bache d'eau traitée

3.1.5 Travaux à envisager par le Syndicat à l'avenir

Conformément à son devoir de conseil à la Collectivité le fermier suggère les travaux suivants :

- . Mise en place d'une vanne de vidange dans la bache de reprise
- . Sécurisation des ouvrages
- . Reprise du génie civil de la cuve du décanteur 1.
- . Ventilateur et extracteur d'humidité dans les locaux Pulsator 1 et 2.
- . Reprise de la barrière décrochée au bord de la passerelle extérieure

3.2 Distribution

L'eau traitée est acheminée vers 15 réservoirs d'une capacité de stockage totale de 4600 m³ correspondant à une consommation de presque 3 jours en consommation moyenne.

L'eau est distribuée par un réseau de canalisation de 232 389 ml de longueur hors branchement constatée fin 2007. Ce linéaire est stable par rapport au linéaire constaté fin 2006

Le réseau est majoritairement constitué de canalisation en fonte (214 717 ml, contre 17 672 ml en PVC).

Le nombre de branchements plomb au 31/12/2007 répertoriés s'élève à 35 unités.

3.2.1 Répartition du nombre de clients

Catégorie de client	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Domestiques	3726	3798	3880	3985	3979	4054	4116
Municipaux	41	41	45	48	48	47	50
Industriels	12	12	12	12	13	11	11
Total	3792	3851	3937	4047	4042	4112	4177
Evolution	+2,52%	+1,55%	+2,25%	+2,75%	-0,12%	+1,73%	+1,58%

Le nombre de clients total augmente régulièrement depuis 2001.

3.2.2 Répartition du nombre de clients par commune.

Communes	Nb d'habitants	Nb total de clients	Nb de clients domestiques	Nb de clients industriels	Nb de clients municipaux
Bois d'Amont	1350	713	703	0	10
Lajoux *	256	186	182	0	4
Lamoura *	524	438	432	0	6
Les Molunes *	130	12	12	0	-
Premanon	606	699	694	0	5
Les Rousses *	3018	1667	1648	3	16
Septmoncel *	649	462	445	8	9
Total	6 533	4177	4116	11	50

* recensement 2004 / 2005/2006

La quantité d'eau totale livrée aux compteurs en 2007 est de 494 810 m³ en diminution de 0,51% par rapport à 2006 (492 282 m³).

La consommation unitaire moyenne par compteur domestique est de 113,14 m³ par an en diminution de 2,64 % par rapport à 2006 (116,21 m³).

La consommation unitaire moyenne par compteur est de 118,46 m³ par an en diminution de 1,55 % par rapport à 2006 (120,33 m³).

Le fermier annonce 37 470 en 2007 (30 800 m³ en 2006) d'eau non facturée dont 10070 m³ de dégrèvement pour fuite (3400 m³ en 2006).

3.2.3 Rendement du réseau et indice linéaire de perte :

La qualité du réseau et l'efficacité du système de distribution peuvent être évaluées par deux ratios : le rendement du réseau et l'indice linéaire de perte.

• Rendement du réseau :

Rendement du réseau = volume consommé / volume mis en distribution

• Indice linéaire de perte :

Indice linéaire de perte = $\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé} - \text{volume divers}}{\text{longueur de canalisations (hors branchement)} \times 365}$

Désignation	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Volumes produits	916 430	928 710	940 930	860 981	871 224	924 127
Volumes exportés	82 905	106 043	100 842	110272	103 169	82 227
Volumes mis en distribution (m ³)	833 525	822 667	840 088	750709	768 054	841 900
Volumes consommés (m ³)	526 718	551 676	528 168	552 023	494 810	492 282
Volumes divers	40 500	40 500	39 500	39500	30800	37 470
Rendement du réseau	68,05%	71,98%	67,57%	78,79 %	68,43%	57,32 %
Longueur de la canalisation (Km)	229,581	230,934	231,019	231,519	232,389	232,389
Indice linéaire d'eau consommée	6,28	6,54	6,26	6,53	5,83	5,80
Indice linéaire de perte (m ³ /Km/a)	3,17	2,74	3,23	1,88	2,85	3,68

Les Agences de l'Eau considèrent qu'une collectivité dont l'indice linéaire de consommation est inférieur à 10 est classée dans la catégorie « des réseaux de type rural ».

Dans cette catégorie, un indice linéaire de perte supérieur à 2 peut être considéré comme mauvais.

On constate donc une sensible détérioration de cet indice linéaire de perte en 2007 ainsi qu'une diminution significative du rendement du réseau.

Rappel : l'article 63 du contrat d'affermage fixe un objectif à atteindre par le fermier de 80% pour le rendement et de 3 au maximum pour l'indice linéaire de perte.

3.2.4 Travaux réalisés par le fermier en 2007 :

- . Renouvellement de 76 compteurs (47 en 2006) et de 5 branchements vétustes.
- . Réparation de 19 fuites sur branchements (10 en 2006) et de 53 fuites sur compteurs 56 en 2006) et de 20 fuites sur le réseau (25 en 2006).

3.2.5 Travaux budgétés par le Syndicat en 2007:

- . Prémanon : Extension interface du Pied de la Dole
Renouvellement rue Abbé Barthelet
- . Les Rousses : Déplacement conduite Le Grepillon
Transit du Vivier
Transit du Platelet
Aménagement des extérieurs de la Station des Rousses

3.2.6 Travaux envisagés par le fermier :

- renouvellement tuyauteries à l'intérieur de la cuve du réservoir des Eterpets
- rallongement du tuyau dans la cuve du réservoir de Lajoux
- renouvellement des tuyauteries à l'intérieur de la cuve de la Doye
- renouvellement des tuyauteries à l'intérieur de la cuve du réservoir des Dappes
- renouvellement du tuyau d'alimentation du réservoir du relais des Combettes

3.2.7 Travaux à envisager par le Syndicat à l'avenir:

Conformément à son devoir de conseil à la Collectivité le fermier suggère les travaux suivants :

- prévoir un système de rechloration au relais de la Cure (énergie et compteur)
- prévoir un système de rechloration au relais des Dappes (énergie et compteur)
- sécuriser les ouvrages conformément aux recommandations du plan Vigipirate
- mettre en place des débitmètres permettant la sectorisation du réseau
- poursuivre le renouvellement de la conduite du Vivier
- renouveler la conduite du Platelet
- prévoir le renforcement de la rue du Noiremont
- prévoir le renouvellement de la conduite de Montépile
- renouveler la conduite du centre ville de Lamoura
- renouveler la conduite de la rue des Guinches

3.3 Qualité de l'eau.

3.3.1 Modalités de contrôle

Le contrôle de la qualité de l'eau a été réalisé en 2007 depuis les captages jusque sur le réseau de distribution selon les modalités suivantes :

- 26 prélèvements ont été réalisés par le Laboratoire Régional sous le contrôle de la DDASS.

La synthèse des analyses du contrôle sanitaire en 2007 est la suivante :

Paramètres	Unité	Norme	Signification du paramètre	Nombre d'analyses	Valeur moyenne	Maximum mesuré
Bactériologie	Nbre de bactéries dans 100 ml	0	Recherche de bactéries indicatrices d'une contamination	18	100% d'analyses conformes	
Dureté	° F		Teneur en carbonate de calcium et magnésium	7	17	17
Turbidité	NTU	Inf. à 2,0	Indicateur de la limpidité de l'eau	19	1,0	5,7
Chlore	mg/l		Un résiduel de chlore non nul garantit la qualité bactériologique de l'eau	24	0,06	0,3
Nitrates	mg/l	Inf à 50	Indicateur d'une pollution azotée	7	0	1
Pesticides	µg/l	Inf à 0,10	Herbicides, insecticides, fongicides... micropolluants	2	0,00	0,00

Le fermier a réalisé en outre des autocontrôles portant sur les paramètres suivants : chlore libre et chlore total, PH ont été effectués par le fermier

3.3.2 Conclusions de la DDASS :

L'eau distribuée sur le SIAEP du Plateau des Rousses en 2007 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques, les substances indésirables et les substances toxiques recherchées.

4- AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.

Remarque liminaire :

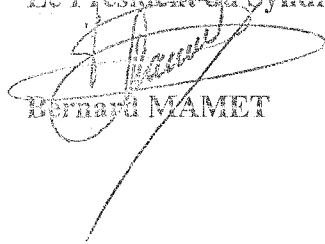
Les éléments financiers transmis par le fermier sont cette année mieux détaillés et commentés : cependant toutes les lignes budgétaires du compte rendu financier devront donc être contrôlées par notre cabinet de contrôle Roseval Développement.

Dans l'état actuel des documents fournis par le fermier l'analyse du compte d'exploitation se résume à :

- Les recettes hors redevances et surtaxes sont annoncées à 491 147 € et les dépenses également hors redevance et surtaxes à 561 854 €.
- Les recettes d'exploitation hors redevances et surtaxes augmentent de 14,01 % par rapport à 2006.
- Les dépenses d'exploitation hors redevances et surtaxes augmentent de 6,82 % par rapport à 2006.
- Le résultat brut d'exploitation augmente tout en restant déficitaire, il passe de - 95 159 € en 2006 à - 70 707 K€ en 2007.

Fait aux Rousses, le 16 juin 2008

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses,


Bernard MAMET

